

PROTOCOLE SANITAIRE DES COMPÉTITIONS



Entrée en vigueur : à partir du 1^{er} octobre 2021

Ce protocole permet une reprise de la pratique en compétition du karaté et des disciplines associées dans le respect des dernières dispositions législatives en vigueur. Il répond à un niveau de vigilance fixé par le gouvernement, sous réserve de décisions locales différentes.

APPLICATION DU PASS SANITAIRE



QUI DOIT PRESENTER LE PASS SANITAIRE ? **pass** COVID-19 **sanitaire**

> **Toute personne de 12 ans ou plus** (compétiteur, coach, staff et spectateur) souhaitant accéder à la compétition doit obligatoirement présenter le pass sanitaire.

> **Les mineurs de moins de 12 ans** peuvent librement accéder à la structure, sans présentation du pass sanitaire.

> Pour rappel, le pass sanitaire peut se constituer des **3 formes suivantes** :

- ✦ Certificat de vaccination complète.
- ✦ Résultat de test antigénique ou PCR négatif de moins de 72h ou autotest validé par un professionnel de santé.
- ✦ Certificat de rétablissement de la COVID-19.

ACCUEIL DU PUBLIC

> L'ouverture des structures est autorisée **sans jauge limite de spectateurs**.

> La gestion des flux **à l'arrivée et au départ** doit être aménagée pour garantir la **distanciation physique**.

> L'organisateur doit prévoir suffisamment de personnels/bénévoles pour assurer le **placement assis du public en tribunes et le respect des gestes barrières** (notamment le port du masque en fonction de la réglementation locale en vigueur et à date).

ARBITRES

> **Tous les arbitres présents lors de la compétition devront obligatoirement présenter le pass sanitaire.**

> Pour rappel, le pass sanitaire peut se constituer des **3 formes suivantes :**

- ◆ Certificat de vaccination complète.
- ◆ Résultat de test antigénique ou PCR négatif de moins de 72h ou autotest validé par un professionnel de santé.
- ◆ Certificat de rétablissement de la COVID-19.

COMPÉTITEURS ET ENCADRANTS

> Les encadrants et les compétiteurs portent une **tenue personnelle propre et lavée.**

> **Aucun prêt de matériel ne sera effectué par l'organisateur.**

En chambre d'appel :

- > Les compétiteurs et les coachs sont **masqués et vêtus de leur tenue de compétition.**
- > Le compétiteur peut ôter son masque pendant l'échauffement (le coach garde son masque).

Dans l'aire de compétition :

- > Les compétiteurs et les coachs doivent **obligatoirement se désinfecter les mains** en entrant sur l'aire de compétition.
- > Les compétiteurs utilisent leur **matériel personnel** (serviette, gourde...) et rangent leurs affaires dans leur sac fermé qu'ils garderont pendant toute la durée de compétition.
- > Les pratiquants ne retirent leur masque qu'au moment d'entrer sur le tatami et le remettent en sortant du tatami.
- > Les coachs doivent **obligatoirement porter le masque** pendant le combat.
- > Des conditions spécifiques peuvent être imposées par l'organisateur.

REMISE DES MÉDAILLES

Les remises de médailles s'effectueront en respectant les recommandations d'hygiène :

- > **Pas de serrages de mains.**
- > **Distance minimale d'1 mètre** entre les personnes dans la mesure du possible.
- > **Sens de circulation** défini : entrée – sortie des athlètes médaillés.

Ce protocole a vocation à être mis à jour en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

Toutes les informations à jour sont consultables en ligne sur le site ffkarate.fr